

**Conseil municipal ordinaire**

**Procès verbal de séance**

**Date et lieu :** 09/06/2023, 19h00, mairie

**Présents :** Christophe Cocherel, Olivier Constant, Claude Cotton, Murielle Kerdreux, Frédérique Le Manach, Cindy Maho, Amalia Modica, Samuel Pasquier, Camille Perret, .

**Absents :** Zinon Zygkostiatis

**Excusés :** David Monpas (procuration à Olivier Constant)

**Déroulement de la séance**

**Ouverture de la séance**

- Le maire, Olivier Constant, ouvre et préside la séance
- Il procède à l'appel nominal des conseillères et conseillers présents
- Il procède au décompte des procurations
- Il constate que le quorum, qui est de 6, est atteint (9 conseillères et conseillers présents et 1 procurations), et que le conseil peut valablement délibérer

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

- Aucune demande de rectification sur le procès-verbal du précédent conseil
- Le maire rappelle qu'il doit maintenant être publié par voie d'affichage et sur le site Internet de la commune
- Conformément au choix exprimé à l'unanimité par les membres du Conseil présents lors de la séance du 5 décembre 2022, le procès-verbal est signé par l'ensemble des conseillères et conseillers présents (ce qui n'est plus une obligation légale)

**Désignation de la ou du secrétaire de séance**

- Murielle Kerdreux est nommée secrétaire de séance.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/proposition adoptée

**Introduction du maire**

- Le maire remercie les personnes présentes, conseillers, public.
- Le maire rappelle l'ordre du jour et demande aux conseillères et conseillers présents s'ils souhaitent que d'autres points y soient inscrits : pas de demande spécifique
- Le maire rappelle qu'en plus de l'ordre du jour
  - Des questions diverses pourront être abordées, à vocation essentiellement informatives
  - Des questions orales pourront être posées par les conseillers

**Vente de la maison dite « Le Panse » (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Il explique qu'il s'agit d'une procédure de vente un peu particulière, du fait du conditionnement de ce logement depuis sa rénovation, en 1998
- La procédure dure au minimum un mois : il propose de la boucler pour le 1er septembre, 17h00, ce qui permettra de procéder à l'ouverture des plis le lendemain, et de demander au notaire de préparer la vente pour une conclusion avant la fin de l'année
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

**Vente d'une parcelle à Saint-Laurent (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Le conseil trouve équitable la vente de cette parcelle à 2000€. Cela pourra faire jurisprudence pour d'autres situations de ce type.

- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Achat de la parcelle ZO49 (délibération)**

- Olivier Constant, maire, présente la délibération
- Le prix maximal d'achat est envisagé à 20 000 €, au vu des travaux à engager sur le bâti. Une procédure d'expropriation serait longue, environ 2 ans. Le conseil opte pour une vente à l'amiable dans un premier temps.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Sollicitation du fonds de concours pour les travaux sur les toits de l'école (délibération)**

- Samuel Pasquier, adjoint aux travaux, présente la délibération
- Le conseil valide la demande de subvention
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Choix des représentants de la commune aux élections sénatoriales (délibération)**

- Murielle Kerdreux, première adjointe, présente la délibération
- Olivier CONSTANT est désigné délégué, Camille PERRET, Samuel PASQUIER et Murielle KERDREUX sont désignés suppléants.
- Mise aux voix : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention/délibération adoptée

#### **Informations diverses**

- **Malfaçons sur la salle Triskell, couvertes par la garantie décennale :** un accord a été conclu avec toutes les parties. Contre sa renonciation à toute action contentieuse, la commune va recevoir de celles-ci la somme de 36 869,25 € pour procéder aux réparations. Une première réunion de chantier a eu lieu sur place avec Eiffage et Fahler ce jeudi 8 juin à 17h00, principales entreprises pressenties pour intervenir. Sous quelques jours, elles communiqueront à la commune les informations techniques et financières pouvant être précisées à ce stade sur les options envisageables. La terrasse sera découverte par l'entreprise Fahler début septembre et les choix techniques restant à documenter et à arrêter le seront alors, sur des critères de durabilité et de budget. Les travaux seraient terminés pour mi-octobre. Ils devraient rentrer dans l'enveloppe allouée.
- **L'appel d'offres de l'atelier communal est repoussé** par le cabinet Nicolas à la rentrée, pour des raisons de manque d'effectif. D'après les informations prises auprès de différentes sources, cela ne devrait pas être un handicap pour obtenir des offres intéressantes, la tendance étant plutôt orientée à la baisse des coûts.
- **Travaux de la cantine :** la réunion de chantier a eu lieu le 2 juin ; les travaux seront bien réalisés au cours de l'été.
- **Travaux sur les toits de l'école :** la première tranche, sur le toit plat de l'aide Est, sera réalisée au cours de l'été ; les reprises sur la partie ancienne peut-être plus tard.
- **Invitation de tous les membres du Conseil et de tous les agents communaux** à l'inauguration des visites virtuelles de Saint-Laurent et Saint-Pierre à Saint-Laurent, le 24 juin à 11h30.
- **Date pressentie pour le prochain conseil : lundi 11 septembre**

#### **Questions diverses**

- Désignation des jurés d'assises
- Le numéro 50 des listes électorales est tiré au sort soit Evan Courtin.

#### **Questions orales**

- Le maire demande si des conseillères ou conseillers ont des questions complémentaires : pas de questions

**La séance est close à 19h54 heures**

## Procès verbal consultable en mairie.

Christophe Cocherel	Olivier Constant	Claude Cotton
Murielle Kerdreux	Frédérique Le Manach	Cindy Maho
Amalia Modica	David Monpas	Samuel Pasquier
Camille Perret	Zinon Zygekostiotis	